

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rachel Charbonneau

<https://www.cadre21.org/membres/3ea0cc302c1402ebe99bd8cc>

Date d'obtention : 2020-11-21 19:10:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour résumé, on rencontre l'adolescent qui signale la situation (ami/victime) aussitôt de la personne nous interpelle. Nous devons évaluer la situation et remplir la grille d'évaluation pour déterminer ce qui entoure la situation (amorce, nature, intentions, étendue). Si ce n'est pas la victime, il faut ensuite rencontrer la victime et remplir la grille. Il faut rencontrer tous les jeunes impliqués et remplir la grille avec eux aussi (en individuel). Si c'est un acte malveillant, on rencontre le jeune qui a commis l'acte malveillant et nous confisquons son appareil sans recueillir sa version. On appelle tout de suite les policiers pour qu'ils prennent en charge la suite de l'intervention. Si c'est un acte impulsif, on rencontre l'investigateur, confisquons son appareil et voyons sa version des faits. Nous pouvons appeler les policiers lorsque l'intervention est terminée.

Dans toute la démarche, nous devons nous montrer compréhensif et rassurant afin d'accompagner les jeunes et les sécuriser. Il faut garder la confidentialité de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chacune des situations sont différentes, mais qu'avec la trousse Sexto, il est facile de prendre les bonnes décisions. Considérant que je suis une intervenante impliquée et impulsive (je veux aider et intervenir sur presque tout), il y a plusieurs éléments des mises en situations auxquels je dois personnellement faire attention.

Je dois me rappeler de ne pas enclencher la démarche sexto si, par exemple, un parent m'appelle pour nommer qu'il a vu des photos, est inquiet, mais que son enfant n'est pas au courant de sa démarche et qu'il ne semble pas y avoir de répercussions à l'école. Je dois le référer au service de police. De plus, je ne peux pas intervenir à la demande d'un policier suite à l'intervention et ce, même si je veux aider et travailler en partenariat. Je ne dois pas rencontrer l'instigateur s'il s'agit d'un acte malveillant et déléguer au service de police.

Je crois réellement, qu'avec , la méthode Sexto, la trousse et les documents je vais pouvoir intervenir adéquatement et de façon structuré.

Dans un autre ordre d'idées, les mises en situation m'ont démontré qu'il est important d'avoir une bonne lecture de la situation et de recueillir tout les éléments qui permettent d'avoir une vision juste. Dans la mise en situation ou la photo de la jeune fille en est une en maillot de bain sur la plage, il était pertinent de recueillir les bonnes informations. La ligne est mince entre les sentiments de la victime et les faits. Il faut intervenir, mais ce n'est pas de la pornographie. Après avoir enclencher la méthode Sexto et analyser la situation, il faut s'avoir quand l'arrêter (s'il y a lieu) et intervenir différemment pour sécuriser la jeune fille même s'il n'y a pas d'acte criminelle.

Je retiens aussi que certains jeunes peuvent faire preuve d'actes malveillants comme dans la situation ou on tente d'extorquer de l'argent pour ne pas envoyer les photos. Il faut sensibiliser les jeunes à venir nous en parler même s'ils ont peur. Dans ce cas là, j'apprécie grandement la partenariat avec le service de police qui est clairement établie dans la méthode Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Travaillant dans un milieu secondaire depuis plus de 12 ans, je suis très à l'aise avec les rencontres, les divulgations et l'évaluation. Ce que je trouve plus délicat c'est le moment de confisquer l'appareil électronique. Présentement, dans la société, nous voyons de plus en plus de dépendance aux appareils électroniques. Lorsque nous devons confisquer un téléphone, les jeunes ne collaborent pas toujours et escaladent dans l'opposition. Certains parents communiquent aussi avec nous pour nous nommer leur refus que l'appareil soit confisqué. Le plus difficile lorsque nous devons confisquer l'appareil dans le cadre de la méthode sexto ne sera pas seulement d'avoir la collaboration du jeune, mais aussi de ne pas pouvoir leur dire quand l'appareil leur sera remis, car c'est la police qui va gérer la suite de l'intervention. C'est sur ce point que je crois que les jeunes vont s'opposer. D'un autre côté, je suis rassuré que nous devons faire appel aux policiers si le jeune ne collabore pas, car nous n'avons pas à porter l'intervention seul.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

